

MARCHE N° 2018 - 01

**TRAVAUX DE MODIFICATION ET MISE EN CONFORMITE
DU RESEAU DE VENTILATION – EXTRACTION
DES LOCAUX DE CHIMIE**

Marché de travaux

Le marché comprend deux lots distincts

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION (R.P.C.)

Le présent RPC comporte 6 pages.

Marché passé par appel d'offres ouvert conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Date limite de réception des offres : Mercredi 24 Janvier 2018 à 12h00

**REGLEMENT PARTICULIER DE CONSULTATION – R.P.C.
SOMMAIRE**

ARTICLE 1	OBJET DU MARCHE	p. 4
	1.1 – Objet	
	1.2 – Procédure de passation	
	1.3 – Tranches	
	1.4 – Variantes et options	
	1.5 - Durée	
ARTICLE 2	DOCUMENTS CONTRACTUELS	p. 4
	2.1 – Pour leur candidature	p. 4
	2.2 – Pour leur offre.....	p. 5
ARTICLE 3	VISITE PREALABLE AVANT REMISE DES OFFRES.....	p. 7
ARTICLE 4	PARTIES CONTRACTANTES DU MARCHE	p. 7
ARTICLE 5	CONDITIONS D’ENVOI ET REMISE DES OFFRES	p. 7
	5.1 – Conditions d’envoi	
	5.2 – Date limite de réception des offres	
ARTICLE 6	MODALITES DE SELECTION ET CLASSEMENT DES OFFRES.....	p. 7
	6.1 – Critères de sélection des offres	
	6.2 – Classement des offres	
ARTICLE 7	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	

ARTICLE 2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les candidats produiront un dossier complet dans une seule enveloppe comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

2.1 – Pour leur candidature

- la lettre de candidature (document DC1) complétée, datée et signée
- la déclaration du candidat (document DC2) complétée, datée et signée
- l'attestation d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers et pour les travaux réalisés
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il satisfait à ses obligations fiscales et sociales (document NOTI1) certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard de la réglementation française ou réglementation équivalente dans les pays auxquels ils sont rattachés (articles D8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 du Code du travail)
- le certificat de visite remis lors de la visite préalable des locaux.

En cas d'absence de l'un de ces documents à réception de l'offre, il pourra être demandé aux candidats de compléter leurs offres dans un délai de cinq (5) jours à réception de la demande du pouvoir adjudicateur.

2.2 – Pour leur offre

- l'acte d'engagement et son annexe (DPGF) et du devis détaillé poste par poste du candidat
- un relevé d'identité bancaire avec n° IBAN et BIC
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) daté, paraphé et signé
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) daté, paraphé et signé
- un document (mémoire) afin de juger les capacités techniques et les compétences du candidat permettant de répondre au marché (moyens humains, moyens matériels, nombre de personnels sur site, capacités et compétences des personnels sur site, moyens techniques déployés sur site, ...)
- une proposition de planning détaillé des travaux (de l'installation du chantier à la réception des travaux)

Si le candidat sous-traite une partie des travaux demandés, le sous-traitant devra impérativement transmettre les mêmes documents.

ARTICLE 3 – CONNAISSANCE DES LOCAUX – VISITE PREALABLE OBLIGATOIRE

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'**une visite obligatoire du site est prévue le vendredi 12 janvier 2018 à 14h30 précises**

[le point de rencontre est fixé au lycée Marcelin Berthelot

6 boulevard Maurice Berteaux à Saint-Maur des Fossés – dans le hall devant l'accueil gardien].

La visite se déroulera en présence des responsables de l'établissement. Une attestation de présence sera remise à l'issue de la visite (les offres des candidats qui ne se présenteront pas, ne seront pas recevables) : **l'attestation de visite devra obligatoirement être jointe au dossier de candidature.**

Le titulaire sera réputé avoir une parfaite connaissance du chantier ainsi que les conditions d'exécution particulières. Il ne pourra, en aucun cas par la suite, invoquer une méconnaissance des lieux pour modifier son prix ou prétendre à une revalorisation de son marché pour méconnaissance des installations et du bâtiment.

ARTICLE 4 – PARTIES CONTRACTANTES DU MARCHE

D'une part, le LYCEE MARCELIN BERTHELOT, représenté par son proviseur.

D'autre part, l'entreprise attributaire du marché, représentée par la personne qualifiée ayant signé l'acte d'engagement et désignée dans les documents par l'expression « le fournisseur ou l'opérateur économique ».

ARTICLE 5 – CONDITIONS D’ENVOI ET REMISE DES OFFRES

5.1 – Conditions d’envoi

Les plis contenant les offres sont transmis par envoi recommandé avec accusé de réception, par porteur (Chronopost ou similaire) ou remis contre récépissé à l’adresse suivante :

Lycée Marcelin Berthelot
Service Intendance
6 boulevard Maurice Berteaux – 94100 SAINT-MAUR des Fossés

Les candidats transmettront leurs offres sous pli cacheté en mentionnant sur l’enveloppe « Marché de travaux de ventilation – extraction des locaux de Chimie ».

La langue utilisée dans l’offre est le français. La monnaie utilisée est l’euro.

Le délai maximum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre sera de Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

5.2 – Date limite de réception des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

Les offres devront parvenir au plus tard le **Mercredi 24 Janvier 2018 à 12h00**.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l’heure mentionnées ci-dessus ne seront pas acceptés et seront retournés non ouverts.

NB : il est rappelé que la date limite est la date d’arrivée de l’offre et non celle du cachet de la poste. Le délai d’acheminement postal et ses risques inhérents doivent être pris en compte par les candidats.

Les dossiers qui seraient remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenues et seront renvoyés aux candidats.

Aucune offre transmise par télécopie ou par internet ne sera acceptée.

ARTICLE 6 – MODALITES DE SELECTION ET CLASSEMENT DES OFFRES

6.1 – Critères de sélection des offres

Le lycée Marcelin Berthelot retiendra l’offre jugée économiquement la plus avantageuse selon les critères suivants :

1 – la qualité et l’adéquation de la proposition technique aux besoins du marché de base et au fonctionnement du lycée Marcelin Berthelot (pondération : 50 %)

Intégration dans le mémoire technique du protocole opératoire incluant la méthodologie complète de la prestation, le nombre et la compétence du personnel sur site, la durée de garantie.

2 – le délai d’exécution (pondération : 20 %)

3 – le prix (pondération : 30 %).

Les variantes et options seront jugées de manière équivalente à l’offre de base (mêmes critères d’appréciation et même pondération).

6.2 – Classement des offres

Les offres (offres de bases avec ou sans options et variantes) seront classées par ordre croissant. L’offre la mieux classée sera provisoirement retenue.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats mentionnés à l'article 2 du présent règlement particulier de consultation et dans les délais fixés, son offre sera rejetée.

Chaque offre se verra affectée d'une note au regard de chaque critère.

Pour les critères 1 (qualité et adéquation de la proposition technique) et 2 (délai d'exécution), les notes seront calculées selon la formule suivante :

$[(\text{note de l'offre examinée}/\text{note la plus basse}) \times \%]$

Pour les critères 3 (prix), les notes seront calculées selon la formule suivante :

$[(\text{prix de l'offre examinée}/\text{prix le plus bas}) \times \%]$

La note totale obtenue après application des coefficients de pondération permettra le classement des offres prévu à l'article 62.II.2° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Sera classée première l'offre qui apparaîtra économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Article 7.1 – Renseignements administratifs

Tout renseignement administratif complémentaire de nature à ne pas porter atteinte à l'égalité des candidats, peut être obtenu auprès de

Monsieur Dominique THOREAU, Gestionnaire – Agent comptable du lycée Marcelin Berthelot

courriel : Dominique.Thoreau@ac-creteil.fr

- Tél. 01 45 11 51 00 – 06 47 27 06 05

- Fax n° 01 45 11 51 01

Article 7.2 – Renseignements techniques

Tout renseignement technique complémentaire peut être obtenu auprès de

Monsieur Jean-Sébastien CORNILLET – Cabinet GESCOCLIM

courriel : jean-sebastien.cornillet@gescoclim.com

- Tél. 01 64 05 45 54 – 06 63 85 85 47

- Fax n° 01 64 05 74 90

Le pouvoir adjudicateur
Le Provisoire du lycée Marcelin Berthelot